

# Fiche d'information : L'alerte AMBER



Le dispositif d'alerte AMBER repose sur la libre collaboration des instances policières et des médias. Il sert à prévenir la population lorsqu'un enfant est enlevé et que l'on craint pour sa vie. Il permet de communiquer rapidement à la population, à grand renfort d'annonces à la télé et à la radio, les plus récentes informations concernant un enlèvement d'enfant et de demander la collaboration de la population pour que l'enfant soit retrouvé sain et sauf dans les meilleurs délais. Un dispositif

d'alerte AMBER est en place dans chaque province du Canada pour émettre des alertes sur son territoire.

**Les alertes AMBER ne peuvent être déclenchées que par la police et sont réservées aux cas les plus sérieux et urgents.**

## Qu'est-ce qu'une alerte AMBER?

L'alerte AMBER est un dispositif d'alerte permettant d'aviser rapidement la population lorsqu'un enfant est enlevé et que l'on craint pour sa sécurité. Au déclenchement d'une alerte AMBER, les médias interrompent immédiatement leur programmation pour diffuser de l'information sur l'enfant enlevé, son présumé ravisseur et la description de son véhicule, le cas échéant. Le dispositif d'alerte AMBER mobilise aussitôt la population locale pour repérer l'enfant et son ravisseur.

## Quelle est l'utilité d'une alerte AMBER?

Des recherches montrent que c'est souvent dans les heures qui suivent l'enlèvement que le ravisseur risque de s'en prendre à l'enfant<sup>1</sup>. Le dispositif d'alerte AMBER accélère les recherches et permet :

- de sensibiliser la population à l'urgence de la situation;
- de demander la collaboration de la population pour retrouver l'enfant et appréhender son ravisseur;
- de doter la police d'un puissant outil pour faciliter les recherches, et les médias, d'un moyen de rendre service à la population en relayant les alertes;
- d'aider la police à trouver des témoins et à résoudre rapidement les cas d'enlèvement d'enfant grâce à une couverture médiatique abondante.

*Au Canada, les dispositifs d'alerte AMBER sont gérés par des instances provinciales. Un comité d'alerte AMBER est en place dans la plupart des provinces, mais seule la police peut déclencher une alerte AMBER.*

1 National Center for Missing and Exploited Children, « What hours are most critical when trying to locate a missing child? »  
[http://www.missingkids.com/missingkids/servlet/PageServlet?LanguageCountry=en\\_US&PageId=2816#2](http://www.missingkids.com/missingkids/servlet/PageServlet?LanguageCountry=en_US&PageId=2816#2)



## Critères pour le déclenchement d'une alerte AMBER

En cas d'enlèvement d'enfant, la police ne déclenchera une alerte AMBER que si l'enfant est en grand danger et que le temps est un facteur crucial. Chaque province a ses propres critères pour déterminer s'il y a lieu de déclencher une alerte AMBER pour faciliter la localisation d'un enfant victime d'enlèvement.

*Le déclenchement d'une alerte AMBER est soumis à certaines conditions. On y recourt rarement, et c'est à la police de décider au cas par cas si le déclenchement d'une alerte AMBER aiderait à retrouver un enfant victime d'enlèvement.*

Les conditions requises pour le déclenchement d'une alerte AMBER varient d'une province à l'autre, mais les critères de base sont :

- L'enfant doit avoir moins de 18 ans
- On croit que l'enfant a été enlevé
- On croit que l'enfant court un danger imminent
- On dispose d'informations à communiquer pour aider à localiser l'enfant ou son ravisseur (par ex., description de l'enfant, du suspect ou du véhicule du ravisseur)

L'alerte AMBER doit en outre être déclenchée dans un délai raisonnable à partir du moment de l'enlèvement. Certaines provinces recourent aussi à l'alerte AMBER suite à la disparition d'un adulte vulnérable (par ex., personnes âgées ou atteintes d'une déficience intellectuelle).

